Nations Unies A/C.6/70/L.5

Assemblée générale

Distr. limitée
13 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Sixième Commission
Point 174 de l'ordre du jour
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union pour la Méditerranée

Égypte, France, Hongrie, Italie, Jordanie, Liban, Luxembourg, Maroc, Mauritanie, Monaco, Pays-Bas, Pologne et Slovénie : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union pour la Méditerranée

L'Assemblée générale,

Souhaitant favoriser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union pour la Méditerranée,

1. *Décide* d'inviter l'Union pour la Méditerranée à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

15-17717 (F) 131015 141015

Merci de recycler